

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 16 FEVRIER 2015 A 18h30

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Le Conseil communautaire,

- Prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de ses délégations.
- Donne la parole à Mme Maëtte GULDENER, directrice générale des services, pour une présentation détaillée des comptes administratifs et comptes de gestion 2014 (qui seront votés ultérieurement dans l'attente de la validation des services de l'Etat) et des budgets primitifs 2015. Elle présente des comptes administratifs en excédent. Après un rappel des pôles budgétaires permettant une comptabilité analytique, Mme GULDENER présente la répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement pour la collecte et le traitement des déchets puis pour les services relevant de la fiscalité additionnelle (les autres compétences de la communauté de communes).
- Vote la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 pour le budget principal, le budget annexe du transport scolaire et le budget annexe du service public d'assainissement non collectif (avant le vote du compte administratif).
- Vote le budget primitif 2015 pour les montants suivants :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	13 223 644 €	13 223 644 €
INVESTISSEMENT	2 469 880.82 €	2 469 880.82 €
ENSEMBLE	15 693 524.82 €	15 693 524.82 €

- Vote le budget annexe 2015 pour un montant de 3 016,00 € en fonctionnement (pas d'inscription en investissement).
- Vote le budget annexe 2015 du transport scolaire pour un montant de 1 011 000,00 € HT en fonctionnement (pas d'inscription en investissement).
- Approuve le versement d'une subvention de 75 000 € à l'association ADMR avec signature d'une convention d'objectifs et de moyens.



- Attribue les autres subventions 2015 aux associations et organismes locaux. La subvention pour le spectacle décentralisé du Dôme Théâtre sera à confirmer lors d'une prochaine réunion et à délibérer ultérieurement.
- Crée les emplois non permanents pour l'année 2015 qui seront nécessaires en fonction des recrutements à opérer (emploi saisonnier pour la collecte des ordures ménagères, un estimatif des emplois pour le périscolaire et les temps d'activité périscolaire afin de renouveler le cas échéant les contrats en cours, deux emplois pour accroissement d'activité pour les services support notamment comptabilité, développement de projets..).
- Modifie le temps de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet.
- Supprime un emploi d'agent social de 2ème classe permanent à temps non complet.
- Octroi un jour de congé supplémentaire pour les agents dit « jour du Président ».
- Adopte les modifications apportées au règlement intérieur des déchetteries.
- Adopte les tarifs de l'accueil de loisirs applicables aux personnes ne résidant pas sur le territoire de la communauté de communes.
- Adopte les critères d'attribution des places dans les établissements d'accueil de jeunes enfants.
- Désigne les représentants de la communauté de communes pour le service unifié en charge de la gestion de l'école de musique.
- Prend acte d'une consultation publique sur l'offre hospitalière en Tarentaise. Elle sera organisée par chaque commune suivant la décision des conseils municipaux.
- Prend acte que la résidence de la compagnie « comme tes pieds » est annulée.
- Prend note d'une réunion avec les membres de l'ensemble du conseil communautaire et les services pour définir le projet de territoire <u>le mercredi 11 mars de 14h à 17h, salle des tilleuls à Bozel.</u>
- Est informé qu'une délibération du conseil communautaire sera requise sur la constitution de l'aire d'adhésion du Parc National de la Vanoise. L'aire d'adhésion est l'espace périphérique au cœur qui a vocation à faire partie du Parc National au motif qu'elle entretient avec le cœur du Parc des solidarités écologiques et des continuités géographiques. La décision des conseils municipaux à adhérer à la charte et à constituer l'aire d'adhésion est souveraine et individuelle. Le conseil communautaire devra donner un avis entre les mois d'avril et juin 2015.

Le prochain Conseil communautaire est fixé au <u>lundi 23 mars 2015 à 18h30</u>, salle des Tilleuls à Bozel.